ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Modification du prix des permis de pêche

Date de début : 25 mars 2020
Date de fin : 1er avril 2020
Ensemble du Nunavut **45 sec.**

Le prix du permis de pêche sportive au Nunavut sera augmenté de 2,2 pour cent à compter du 1er avril 2020.

La Loi sur les frais d’utilisation du gouvernement fédéral exige une augmentation annuelle du prix des permis nécessaires en vertu de la loi fédérale, notamment les permis de pêche sportive, qui sont délivrés en vertu de ladite loi.

Pour les détails complets concernant les prix et la raison pour laquelle ils augmentent, veuillez consulter le Guide de la pêche sportive (en anglais), disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement ou à votre bureau local de la faune.

Selon la Loi sur les pêches, toutes les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de l’Accord sur le Nunavut doivent obtenir un permis de pêche sportive avant de pêcher.

Les permis sont disponibles auprès du ministère de l’Environnement, Pêches et Océans Canada, la plupart des pavillons de pêche, et certains détaillants.

Veuillez consulter votre bureau local de la faune si vous avez des questions.

###

Relations avec les médias :

Josh Long
Gestionnaire des communications, de l’éducation et de la sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867 975-7761
jlong1@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications